



Promesse de versement de la taxe d'apprentissage 2019

(Salaires 2018)

N° UAI 0931827F (à renseigner lors de votre déclaration)

Notre entreprise est heureuse de participer au développement du
Département Arts et Technologies de l'Image (ATI)
de l'UFR Arts - Université Paris 8

Entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Code NAF :

N° Siret :

Responsable de la Taxe d'Apprentissage (T.A) :

Téléphone :

Mail :

Nom de la formation (ou diplôme) à laquelle sera versée la taxe :

- LICENCE Arts Plastiques - Parcours Arts et Technologies de l'Image
 MASTER Création numérique - Parcours Arts et Technologies de l'Image virtuelle

Au titre de la seule catégorie B :

Mode : Don en nature (merci de détailler) :

Versement / Montant du versement :

€

Nom de l'organisme collecteur (OCTA) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Merci de bien vouloir retourner cette fiche complétée par voie postale ou par mail :

Par voie postale : Mme Alidra - Université Paris 8 UFR ARTS - 2 rue de la liberté 93526 Saint-Denis Cedex

Par mail : falidra@univ-paris8.fr

- RAPPEL -

1- Envoyez votre déclaration de taxe d'apprentissage à votre OCTA **avant le 28/02/2019**

2- Retrouvez les modalités de remplissage de **la partie destinée au reversement dans le modèle de déclaration ci-dessous :**

REVERSEMENTS DEMANDÉS *		Si vous avez d'autres reversements, joignez une liste complémentaire et cochez ici <input type="checkbox"/>	
N° UAI	Nom et adresse complète de l'établissement	Catégorie(s)	Montant
1 0931827F	UNIVERSITE PARIS 8 - Licence ou Master (à préciser) - Département Arts et Technologies de l'Image (ATI) 2 RUE DE LA LIBERTE 93526 SAINT-DENIS CEDEX	B	
N° UAI	Nom et adresse complète de l'établissement	Catégorie(s)	Montant
2	*Merci de renseigner les champs de la rubrique 'Reversements demandés' comme indiqué ci-dessus afin de désigner les diplômes du département ATI comme bénéficiaire		